

**Arrêté du 24 juin 2010 portant nomination de Monsieur Bruno HAURON en qualité d'inspecteur territorial des services pénitentiaires**  
**NOR : JUSK1040015A**

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R 421-1 et suivants ;*  
*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;*  
*Vu la loi n° 87-432 du 22 juin 1987 relative au service public pénitentiaire, modifiée par l'ordonnance n° 92-1149 du 2 octobre 1992, et par la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 ;*  
*Vu l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;*  
*Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;*  
*Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés, et notamment son article 18-2 premier alinéa ;*  
*Vu le décret n° 2007-930 du 15 mai 2007 portant statut particulier du corps des directeurs des services pénitentiaires ;*  
*Vu le décret n° 2007-931 du 15 mai 2007 relatif au statut d'emploi de directeur interrégional et de directeur fonctionnel des services pénitentiaires, notamment son article 7 ;*  
*Vu l'arrêté du 13 août 2007 modifié fixant la liste des emplois de directeur interrégional et de directeur fonctionnel des services pénitentiaires, notamment son article 3 ;*  
*Vu l'arrêté du 21 mai 2010 portant nomination de M. Bruno HAURON en qualité d'inspecteur des services pénitentiaires .*

ARRÊTE

**Article 1er**

Les dispositions de l'arrêté du 21 mai 2010 portant nomination de M. Bruno HAURON en qualité d'inspecteur des services pénitentiaires susvisé sont rapportées.

**Article 2**

Monsieur Bruno HAURON, directeur fonctionnel des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fresnes, est nommé sur un emploi d'inspecteur des services pénitentiaires en vue d'exercer les fonctions d'inspecteur territorial, pour une durée de trois ans, à compter du 14 juin 2010.

**Article 3**

La rémunération de Monsieur Bruno HAURON, directeur fonctionnel des services pénitentiaires (5ème échelon, HEB, 3ème chevron, indice majoré : 1058 depuis le 21 novembre 2007) est, à compter du 14 juin 2010, prise en charge par la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris.

**Article 4**

En application des dispositions prévues par les articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

**Article 5**

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la Justice et des Libertés et notifié à l'intéressé.

Fait à Paris, le 24 juin 2010

La ministre d'État, garde des sceaux,  
ministre de la justice et des libertés,  
Par délégation,  
Le directeur de l'administration pénitentiaire,

**Jean-Amédée LATHOUD**